

Date de la convocation	4 décembre 2024
Membres en exercice	168
Présents	56
Représentés	36

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

n°D20241212 - 12

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Débat d'orientation budgétaire 2025 a été présenté et débattu en séance ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

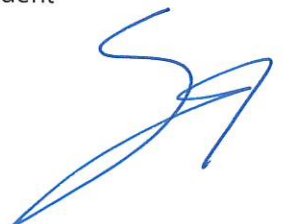
Décide

Article unique : de donner acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2025.

Résultat du vote	Pour	92	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : 1



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Annexe au rapport présenté au Conseil syndical du 12 décembre 2024

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 est l'occasion de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année à venir, sans toutefois préfigurer le budget lui-même. Il s'agit d'évoquer les données majeures qui influenceront sur les inscriptions ou l'équilibrage du budget, tant au niveau national que local, mais aussi les projets en cours et ceux à venir.

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité obligatoire dans le cycle budgétaire de Réseau31. Il représente une opportunité essentielle afin de discuter des principales orientations de l'année à venir, dans le contexte contraignant du passé, mais aussi en se projetant dans le cadre pluriannuel de l'avenir.

Contexte national :

A l'heure où nous discutons des orientations budgétaires de l'année 2025, la discussion est encore en cours au niveau du Parlement, sur le projet de loi de finances 2025. Si rien n'est fixé à ce jour, nous pourrions cependant être concernés notamment sur le volet des cotisations patronales CNRACL avec une augmentation annoncée de +4 points (soit 13%).

Sur l'inflation, l'Insee constate que les prix ont augmenté de 1.8% en France d'août 2023 à août 2024 (en date du 13 septembre). L'Insee note qu'après avoir atteint 2.3% sur un an en juillet, la progression de l'indice des prix à la consommation s'est modérée en août du fait d'un très net ralentissement des prix de l'énergie. Les prévisionnistes envisagent une inflation pour 2024 pouvant aller jusqu'à 2.7%.

Cependant des indicateurs plus spécifiques aux métiers de l'eau et de l'assainissement font état d'une hausse de l'ordre de 3% sur la période de septembre 2023 à septembre 2024 (source : Insee CPF 36.00 et indice mensuel du coût du travail).

Après deux années de forte augmentation de l'électricité, la collectivité a anticipé la hausse des tarifs sur les marchés financiers et la CAO a décidé d'acheter l'électricité dès juin pour l'année 2025.

Il en ressort un poste « électricité » sur tous les budgets qui revient à des niveaux comparables à 2021, soit environ 30% inférieur à 2023.

Ce niveau de dépense s'accompagne toutefois d'une forte hausse des produits de traitement qui ont pris de fortes augmentations sur les marchés lancés en 2023.

La réforme du fonctionnement des Agences de l'Eau, aura un fort impact sur l'usager. Les modalités des redevances ont fait l'objet d'une refonte et ce point fera l'objet d'une présentation dans le paragraphe sur les tarifs.

Depuis 2022, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des équipes de Réseau31 afin de prévoir des investissements pour diminuer globalement nos consommations (autoconsommation, réflexion sur les modes opératoires actuels, ...). Les investissements nécessaires seront inscrits sur le budget 2025 afin d'en avoir les effets sur les budgets suivants.

L'augmentation des tarifs aux usagers et au bordereau des prix sera calculée au plus près de chaque budget afin de maintenir les travaux d'investissements tels que prévus dans les Programmes Pluriannuels d'investissement. Ces tarifs seront débattus dans le cadre de ce DOB, en prenant en compte la prospective financière et les investissements à réaliser, mais également les prévisions d'inflation. Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 se présente en deux parties, la première qui concerne la stabilisation des budgets de fonctionnement pour permettre le maintien des investissements, ces derniers étant abordés en seconde partie.

1. STABILISATION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif est le point central de 2022 suite à la démarche initiée en 2017. Ce travail permet d'amortir les hausses de frais communs et de frais liés au fonctionnement des ouvrages, tels que l'électricité et les produits de traitement eau et assainissement en faisant jouer la solidarité entre les usagers de Réseau31. Les années 2023 et 2024 ont connu des tensions budgétaires, notamment sur les dépenses de fonctionnement avec l'électricité, les carburants et les produits de traitement. Toutefois, les projets de modernisation se poursuivent avec le déploiement de la mensuralisation des factures, la poursuite du développement de nos outils numériques, la formation et la qualification du personnel pour maintenir les ouvrages aux normes.

En matière de Ressources Humaines, la masse salariale est contenue. A l'occasion de chaque adhésion, l'équilibre entre recrutement, redéploiement et modification des fiches de postes est systématiquement étudié. En 2024, il a été mis en place le doublement de postes pour permettre aux agents qui partent en retraite de transmettre leur connaissance dans de bonnes conditions. Le dossier GPEEC se poursuit afin d'avoir une réflexion globale sur l'évolution de la masse salariale.

Le rattrapage des amortissements se poursuivra en 2025 avec désormais une bonne connaissance du patrimoine de Réseau31. C'est d'ailleurs en 2025 que le rattrapage des amortissements pour les ouvrages mis à disposition de Réseau31 par les collectivités adhérentes sera à jour.

La modification du fonctionnement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sera développé en annexe. Ces nouvelles règles vont avoir un impact, non seulement sur notre fonctionnement, mais également sur les finances, dépenses et recettes.

Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée.

A. Ressources humaines : vers une démarche plus stratégique et qualitative.

Les effectifs (au 01/09/2024)

	Total
Fonctionnaires Titulaires et Stagiaires	359
Agents contractuels	19
Apprentis	3
Total	380

Dont 64 agents mis à disposition par le CD31*

*La proportion d'agents mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne tend à évoluer vers la baisse, soit par le biais de l'intégration progressive des agents, soit par la création de postes propres Réseau31 à l'occasion du remplacement des agents CD31 partant à la retraite.

Pour rappel, ils étaient 230 en 2012.

+ 2 agents contractuels du Centre De Gestion 31

Réseau31 compte **380 agents permanents** avec 76% d'agents issus de la filière technique. L'effectif global tend à se stabiliser au fil des années, à périmètre et champ de compétences égaux.

La masse salariale du 012

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Masse salariale	15.8 M€	16.9 M€	17.5 M€	18.0 M€	19.2 M€	20.0 M€	20.4 M€

La masse salariale reste contenue, étant donné le contexte global et les mesures décidées au sein de la collectivité.

Le BP2025 devra notamment être adapté en faveur de certains éléments :

- La poursuite de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) avec pour finalité de définir une politique pluriannuelle de gestion des ressources humaines en optimisant les effectifs en fonction des compétences détenues par les agents et de leurs conditions de santé,
- La procédure de révision du RIFSEEP, qui sera engagée en fin d'année 2024 et se poursuivra début 2025. Celle-ci prendra en compte l'analyse du RIFSEEP actuel par rapport à l'environnement général des collectivités du même secteur géographique et d'activité que Réseau31,
- L'accueil de trois alternants pour l'année scolaire,
- La prise en compte, actée le 1^{er} juillet 2024, de la revalorisation du seuil de participation au financement du contrat de groupe pour la protection sociale complémentaire en santé et prévoyance : 48 euros de participation employeur pour les salaires inférieurs à 2 400 euros net fiscal et 35 euros de participation employeur pour les salaires supérieurs à 2 400 euros net fiscal,
- La poursuite des actions déjà engagées en 2024, notamment :
 - o les mesures en faveur de la qualité de vie au travail : formations de premiers secours en santé mentale et proposition d'un accompagnement psychologique aux agents qui en ressentent le besoin pour une problématique personnelle et/ou professionnelle,
 - o les mesures en faveur du maintien dans l'emploi : recours au Bilan de compétences, en partenariat avec le Centre de gestion de la Haute-Garonne, pour une enveloppe globale de 4 000 euros,
 - o Le maintien d'une action sociale favorable aux agents et le soutien à l'Amicale du personnel de Réseau31 permettant le financement de moments de convivialité, de prestations financières et de loisirs pour tous.

B. Les indicateurs financiers

Les indicateurs de ratios de désendettement ne peuvent être regardés comme pour les communes ou intercommunalités au regard d'une strate démographique. Le ratio de désendettement s'appréhende au niveau des durées d'amortissement des biens. Ici la durée d'amortissement est de 60 ans que ce soit pour les ouvrages ou les réseaux.

Ici la capacité de désendettement concerne la clôture de l'exercice 2023 :

EAU POTABLE CA2023	ASSAINISSEMENT CA 2023	
Epargne brute :	Epargne brute	Epargne nette
4 994 903	4 063 346	6 615 036 €
Ratios désendettement	Ratios désendettement	
3,31	5,64	

Les autres indicateurs sont inclus dans les perspectives jointes. L'évolution des dépenses, les épargnes nettes et brutes à venir, les investissements, les subventions et les emprunts.

C. Les tarifs

Les tarifs concernés sont ceux de l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, la fourniture d'eau brute et le bordereau des prix.

Une importante réflexion financière a été initiée début 2017 qui a permis d'aboutir à un tarif unique en 2022.

Les élus, forts de valoriser l'égalité de service quelle que soit la commune d'intervention, ont mis en avant le principe de solidarité notamment au niveau de la réalisation du programme d'investissement de Réseau 31. La proposition de tarif unique a trouvé son point d'équilibre entre les trois éléments suivants :

- Ne pas faire subir de hausses trop importantes aux usagers et au Syndicat et être attractif pour de nouvelles adhésions
- Avoir un niveau d'investissement permettant un programme d'opérations de travaux conséquent
- Maintenir la masse salariale à un niveau calibré sur les interventions en régie et non en sous-traitance avec une qualité de service constante

Cette étude a été réalisée en dehors des transferts partiels pour lesquels Réseau31 n'a pas la maîtrise des tarifs. Ces collectivités décident et financent les travaux en fonction de leur propre budget et en conséquence de leur tarif.

Les tarifs 2025, sont les suivants. Une modification du tarif unique cible décidé en 2017 a permis de diminuer la part fixe. Comme détaillé ci-dessous (paragraphe dette), l'inflation se stabilise cette année entre 2 et 3%. L'estimation ci-dessous est présentée à partir d'une augmentation des tarifs de 2% afin d'établir le débat sur cette base. Les commissions territoriales pourront émettre leur avis avant le vote des tarifs et du budget en décembre.

Eau potable

TARIFS 2025				
	Part fixe	Part variable	Facture 120 m ³	Prix moyen du m ³ distribué
Tarif unique	70,75 €	1,45 €	244,29 €	2,04 €
Fontaines	50,30 €	- €	50,30 €	0,42 €
Abonnements agricoles (zone de montagne)	92,72 €	0,2909 €	127,62 €	1,06 €
Abonnés sans compteurs	181,80 €	- €	181,80 €	1,52 €

Assainissement

TARIFS 2025				
	Part fixe	Part variable	Facture 120 m ³	Prix moyen du m ³
Tarif unique	70,75 €	1,48 €	248,03 €	2,07 €
Tarif sans compteur	171,51 €	- €	171,51 €	1,43 €

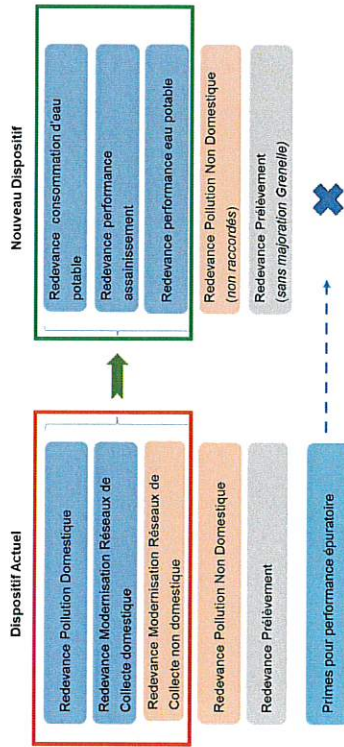
L'enjeu de 2025 est de voir quel tarif permet de conserver un niveau d'autofinancement confortable afin poursuivre le PPI.

S'ajoute la baisse des constructions et de fait la baisse des recettes de PFAC pour l'assainissement.

Modification des redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les Agences de l'eau, pour répondre à une orientation nationale de renforcer le caractère incitatif redevances, est en train de modifier le régime des redevances. Dans le cadre du Comité consultatif sur prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCQSPA), et conformément à une réfo

introduite par la loi de finance 2024, revoit entièrement les dispositifs de redevance à compter du 1^{er} janvier 2025.



Les redevances « Pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont supprimées au 1^{er} janvier 2025

Trois nouvelles redevances incitatives sont créées pour s'y substituer :

- La redevance pour la consommation d'eau potable ;
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable ;
- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

→ Ces 3 redevances visent à inciter les gestionnaires de services d'eau ou d'assainissement à améliorer leurs infrastructures

La réforme comprend également la suppression définitive des primes pour performance épuratoire

Un calcul complexe viendra majorer ces redevances (votées par chaque Agence de bassin). Cela va avoir un impact fort pour les usagers. A ce stade, aucune évaluation n'a pu être mise en place afin d'éclairer le Conseil Syndical. A l'occasion des Commissions territoriales, une présentation sera faite afin que le vote des tarifs pour 2025, qui interviendra au CS de décembre puisse en tenir compte.

D. Les travaux en régie

Chaque année, les agents de Réseau31 mettent leurs compétences et leur technicité pour effectuer des travaux relevant de l'investissement. Ces travaux sont valorisés par des écritures comptables qui correspondent : aux pièces achetées, aux véhicules utilisés et au temps passé. Cela permet de passer en investissement environ 13 000 heures par an soit 8 équivalents temps plein sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre heures:								
Valorisation des heures agents	224,456	203,965	427,446	366,421	12,997	14,375	14,843	13,446
*hors oeuvre + fournitures + véhicules	373,243	269,268	731,615	574,619	891,355	1,128,312	1,320,727	1,954,683

E. Les amortissements

Depuis l'exercice 2014, le travail de rattrapage des amortissements a été initié et bien avancé. Ce travail s'effectue de concert entre le comptable et l'ordonnateur. Ce travail de rattrapage s'est intensifié depuis l'exercice 2017, et a été abouti en fin 2022 avec l'intégration de 101 PV (56 PV sur le budget assainissement collectif et 45 PV sur le budget Eau potable). En effet, la DGFIP nous a communiqué une grande partie des actifs des adhérents restants afin que le SMEA31 puisse effectuer l'intégration de ces actifs et une partie des rattrapages des amortissements sur l'exercice 2022 et suivants.

L'objectif de rattrapage des chapitres 20 et 23, pour les investissements de Réseau31 est atteint, nous traitons les affaires courantes depuis 2022.

En ce qui concerne les rattrapages des amortissements des différents adhérents, ceux-ci ont été intégrés dans le logiciel des immobilisations par le fournisseur à partir d'un fichier normé. Le rattrapage des annuités d'amortissement des adhérents concernés, a commencé en fin d'année 2022.

Le prix de l'eau et de l'assainissement doit couvrir les dépenses de fonctionnement, qui comprennent l'annuité de la dette ainsi que l'annuité de la dotation aux amortissements.

Afin de déterminer si le prix est adapté alors même que tous les amortissements ne sont pas saisis en comptabilité, une estimation pour chaque budget est réalisée ci-dessous.

ASSAINISSEMENT

- Rattrapage des amortissements

En 2018, 56 procès-verbaux signés avec nos adhérents ont été intégrés dans la comptabilité. La totalité des échéances d'amortissement de 2010 à 2017 pour ces 56 adhérents a été rattrapée sur les exercices 2019 et 2020.

En 2022, 64 procès-verbaux signés avec nos adhérents ont été intégrés dans la comptabilité. Nous avons rattrapé un maximum d'échéances d'amortissement de 2010 à 2021 sur l'exercice 2022 pour un montant total de 7 765 800 €.

En 2023, le rattrapage est d'un montant total de 5 473 600 €, soit 92 % du montant total des échéances d'amortissements des actifs intégrés.

- Annuité estimée des amortissements pour une année type

Annuité 2024 (Date Visualisation au 12/09/2024)	6 745 737 €
Annuité (biens restants à passer du chapitre 23 au 21) : 20.7 M€ /40ans	517 627 €
Total	7 263 364 €

EAU POTABLE

- Rattrapage des amortissements

En 2018, 45 procès-verbaux signés avec nos adhérents ont été intégrés dans la comptabilité. La totalité des échéances d'amortissement de 2010 à 2017 pour ces 45 adhérents a été rattrapée sur l'exercice 2019.

En 2022, 50 procès-verbaux signés avec nos adhérents vont être intégrés dans la comptabilité. Nous avons régularisé un maximum d'échéances d'amortissement de 2010 à 2021 sur l'exercice 2022 pour un montant de 2 724 815 €.

En 2023, nous avons rattrapé pour un montant total de 4 922 260 €, soit 96 % du montant total des échéances d'amortissements des actifs intégrés.

- Annuité estimée des amortissements

Annuité 2024 (Date Visualisation au 12/09/2024)	2 787 838
Annuité (biens à passer du chapitre 23 au 21) : 14.5 M€ /40ans	363 948
Total	3 151 786

BUDGET PRINCIPAL

- Rattrapage des amortissements

L'annuité actuelle est de 1 344 500.00€.

Depuis 2022, nous gérons les affaires courantes, il n'y a plus de rattrapage de biens du chapitre 23 au 21.

- Annuité estimée des amortissements

Annuité 2024 (Date Visualisation au 12/09/2024)	1 344 500 €
Total	1 344 500 €

Rattrapage possible sur 2024 de l'intégration 2022 :

BUDGET	MONTANT TOTAL DU RATTRAPAGE A FAIRE	RATTRAPAGE EFFECTUE SUR 2022 ET 2023	RESTE A RATTRAPER SUR LES EXERCICES	CREDITS DISPONIBLE SUR EXERCICE 2024	BP	DM1	DM2	ANNUITE 2024	CREDITS DISPONIBLE POUR LE RATTRAPAGE
66	7 902 219,80 €	7 647 022,39 €	255 197,41 €	5 105 200,00 €	402 703,39 €	687 983,00 €	2 787 837,70 €	3 409 048,66 €	
67	14 286 831,71 €	13 239 309,39 €	1 047 522,32 €	7 691 300,00 €	1 532 539,91 €	654 210,00 €	6 745 236,30 €	3 072 313,11 €	

Projet 2025

Il est à noter qu'un important travail de recensement doit être effectué sur les subventions perçues par les adhérents au moment des travaux et pour lesquelles les amortissements n'ont pas été effectués. Ce long travail sera réalisé en 2025.

F. La dette

A ce jour, les budgets Eau, Assainissement, budget principal et microcentrale ont des emprunts pour les importants travaux structurants réalisés. Ces emprunts ont été contractés soit par la collectivité adhérente, soit par Réseau31 dans le cadre de nouvelles opérations. En 2019 et 2020, les demandes d'emprunts ont fait l'objet de dossiers déposés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre des enveloppes sur fonds d'épargne pour la période de 2013 à 2017. Ces prêts peuvent être consentis sur des durées exceptionnelles (40 ans pour une station d'épuration) à des taux indexés sur le livret A + 0,75 point (soit 1,25 %). Aujourd'hui avec l'augmentation du taux du livret A, l'adhésion à l'AFL, et la hausse des taux, la tendance va plus vers une consultation générale pour chaque budget.

Un point de marché, analysé par notre conseiller Finance active :

- La Banque d'Angleterre (BoE) abaisse ses taux pour la première fois depuis 2020
- La Fed maintient ses taux pour probablement la dernière fois
- La BCE maintient également ses taux dans la zone euro

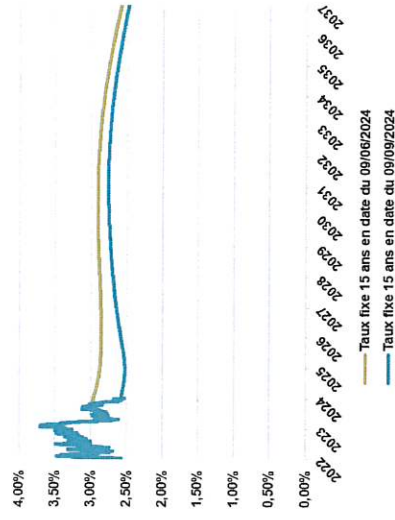
- Une détérioration de la conjoncture pourrait accélérer la baisse des taux

Comme précisé dans l'introduction, voici l'évolution de l'inflation projetée par l'Insee :

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 1.8% en août 2024 après +2.3% en juillet. Cette baisse de l'inflation s'explique par le très net ralentissement des prix de l'énergie (+0.4 % après +8.5%), du fait de celui des prix de l'électricité et du repli du prix des produits pétroliers. A l'inverse, les prix des services accélèrent sur un an (+3% après +2,6%). Ceux de l'alimentation (+0,5% après +0,5%), des produits manufacturés et du tabac évoluent sur un an à un rythme proche de celui de juillet.

L'inflation sous-jacente accélère sur un an et s'établit à +1.7% en août 2024. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmente de 0,6% sur un mois, après +0,2% en juillet. Sur un an, il ralentit : +2,2% en août, après +2,7% en juillet.

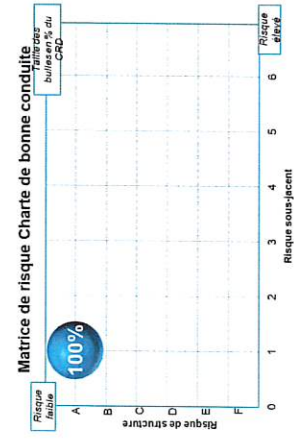
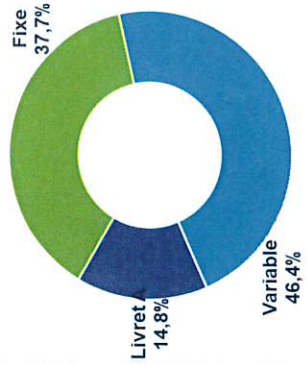
Anticipation des taux courts et longs :

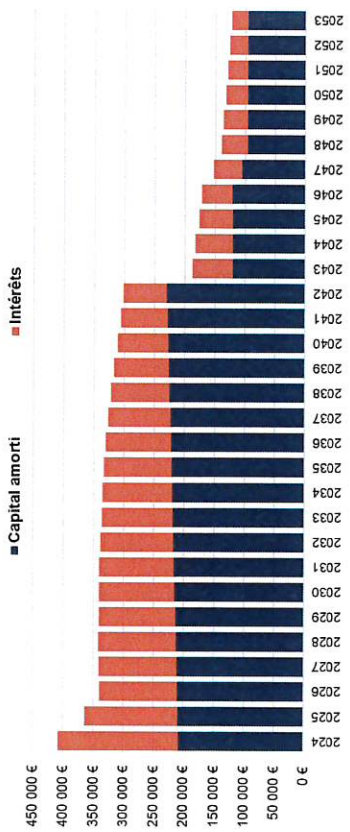


- A partir de 2022, la hausse des taux constatée découle principalement d'un changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne qui s'avère plus restrictive dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation.
- Les ajustements de la BCE influencent les taux courts et longs, entraînant une augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro.
- Cependant, on peut s'attendre à une détente des taux sur les prochains mois à la suite de la baisse de l'inflation dans la zone euro.

Budget principal

Caractéristique de la dette au :	15/09/2023	15/09/2024	Variation
Voire dette est de	3 365 101 €	6 028 025 €	+ 2 662 924 €
Son taux moyen s'élève à	1,95%	3,38%	+ 1,43%
Sa durée résiduelle moyenne est de	24 ans et 8 mois	30 ans et 11 mois	+ 6 ans et 3 mois
Sa durée de vie moyenne est de	12 ans et 10 mois	15 ans et 9 mois	+ 2 ans et 10 mois
Son nombre de lignes est de	6	6	-

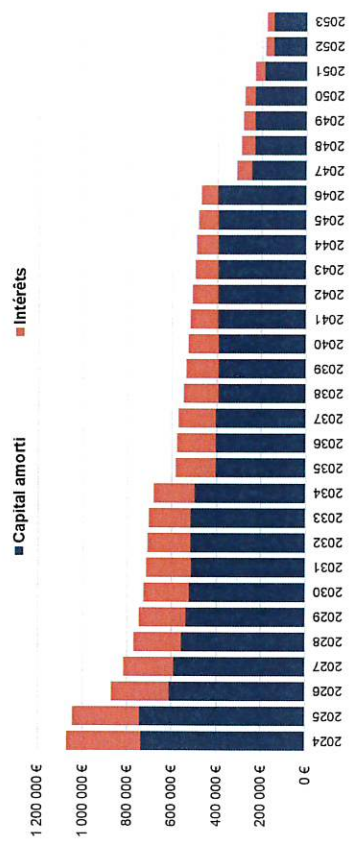
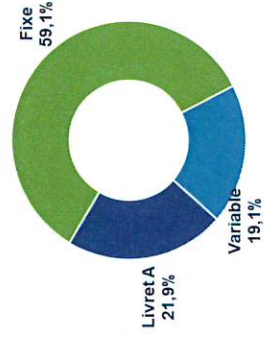
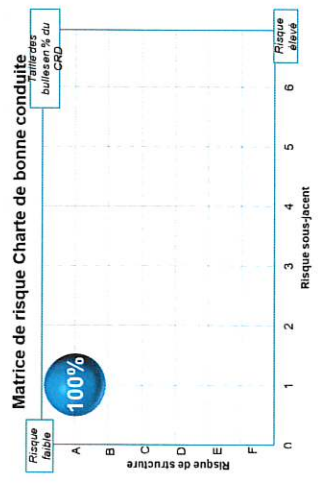




Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2039, et la totalité de la dette sera éteinte en 2063 (le graphique s'arrête en 2053).

➤ Budget eau potable

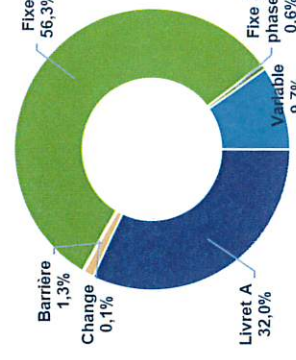
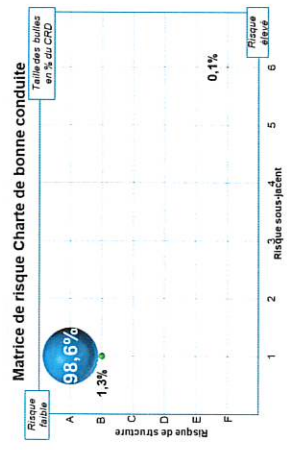
Caractéristique de la dette au :		15/09/2023	15/09/2024	Variation
Voire dette est de		11 347 536 €	13 151 210 €	+ 1 803 674 €
Son taux moyen s'élève à		1,84%	2,63%	+ 0,79%
Sa durée résiduelle moyenne est de		23 ans et 11 mois	26 ans et 5 mois	+ 2 ans et 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de		12 ans et 4 mois	13 ans et 6 mois	+ 1 an et 2 mois
Son nombre de lignes est de		32	30	- 2

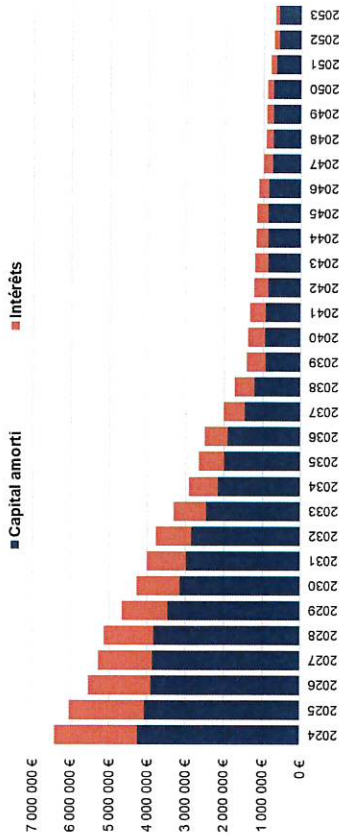


Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2037, et la totalité de la dette sera éteinte en 2063 (le graphique s'arrête en 2053).

➤ Budget assainissement

Caractéristique de la dette au :		15/09/2023	15/09/2024	Variation
Voire dette est de		59 764 253 €	57 934 409 €	- 1 829 844 €
Son taux moyen s'élève à		3,41%	3,61%	+ 0,20%
Sa durée résiduelle moyenne est de		19 ans et 10 mois	20 ans et 4 mois	+ 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de		10 ans et 6 mois	10 ans et 8 mois	+ 2 mois
Son nombre de lignes est de		251	238	- 13

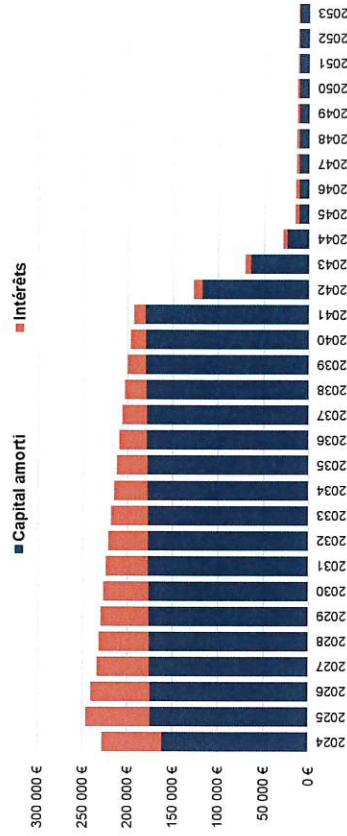
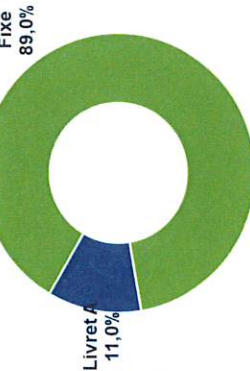
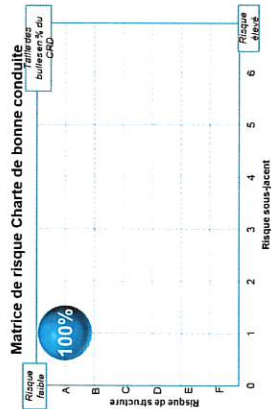




Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2032, et la totalité de la dette sera éteinte en 2078 (le graphique s'arrête à 2053).

➤ **Budget microcentrale**

Caractéristique de la dette au :	15/09/2023	15/09/2024	Variation
Montant de la dette	2 509 356 €	3 404 634 €	+ 895 278 €
Son taux moyen s'élève à	1,45%	2,16%	+ 0,71%
Sa durée résiduelle moyenne est de	20 ans et 6 mois	19 ans et 6 mois	- 12 mois
Sa durée de vie moyenne est de	10 ans et 7 mois	10 ans	- 7 mois
Son nombre de lignes est de	5	5	-



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2034, et la totalité de la dette sera éteinte en 2056. Le graph s'arrête en 2053.

La stratégie pour 2025 :

Le taux moyen de la dette à taux fixe (y compris les taux fixes à phases) est inférieur au taux d'un emprunt d'une durée de 14 ans (3.36% avec une marge de 0.90%, dans les conditions de marché du 15/09/2024). La dette à taux fixe ne présente pas d'opportunités de renégociation à ce jour. Seul un des emprunts est de type taux fixe à phases, il conviendra de faire preuve de vigilance sur cet emprunt au moment de son changement de phase.

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Taux fixe	Fin de phase	Phase variable	Index variable
418	Caisse d'Épargne	347 088 €	1,46%	07/07/2027	14 ans	Euribor 12M + 1,93%

G. Le développement des énergies renouvelables

En 2025, Réseau31 poursuit le développement des énergies renouvelables sur son patrimoine en complément des économies engagées. Cette démarche s'inscrit une stratégie climat énergie votée en 2023 qu'il conviendra de construire (consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie renouvelable)

L'objectif est la production d'électricité pour limiter la dépendance du syndicat aux fluctuations de prix.

2 axes sont développés :

- L'hydroélectricité

La centrale du Bourgaill a été mise en service en juin 2024 et atteindra son maximum de fonctionnement en 2025.

Les travaux de la centrale de Jouanes sur la commune de Fousseret devraient débuter au premier trimestre 2025 pour une mise en service à la fin de l'année. Cette centrale sera la 3ème du plan de développement l'hydroélectricité du canal St Martory.

Le contentieux avec Hydroexploitations sur l'occupation du canal de St Martory sans droit ni titre pour produire de l'électricité pourrait aboutir en 2025 et permettre à Réseau31 de récupérer les recettes indument perçues par cet opérateur privé à Mondavezan et à Labastidette soit plus de 3 M€.



- Le photovoltaïque

L'électricité photovoltaïque a été identifiée comme une opportunité forte pour développer l'autoconsommation. Une quarantaine de sites ont été identifiés pour accueillir des centrales. Leur équipement permettrait de produire près de 7GWh soit près de 30% de la consommation électrique des ouvrages de RESEAU31.

En complément des nouveaux 2 sites équipés en 2024, Réseau31 devrait en installer 6 de plus en 2025.

En 2025, réseau31 devrait équiper 4 nouveaux ouvrages.

La stratégie « énergie climat » qui sera définie en 2025, viendra fixer des objectifs sur les 3 axes suivants :

- Les consommations énergétiques,
- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- La production d'énergie renouvelable

La politique qui en résultera viendra impacter le développement des énergies renouvelables sur les prochaines années.

H. Les achats

Bilan 2024 :

- Mise en place de solutions pour faire face aux problèmes liés à la flambée des prix, au fur et à mesure de la relance des marchés
- Optimisation des achats avec plusieurs actions déjà réalisées :
- mise en place de réunions et d'échanges avec les Centres d'exploitation
- requêtes sur le logiciel de compatibilité pour connaître la consommation de nos marchés
- cartographie des achats en cours de réalisation
- suivi des consommations de nos marchés à bons de commande
- Refonte et actualisation de notre règlement interne des achats afin de simplifier et d'améliorer nos procédures

Projets pour 2025 :

- Poursuivre l'optimisation de nos achats :
- refonte de nos nomenclatures
- rédaction d'un guide prescripteur
- Continuer à trouver des solutions dans la relance des marchés pour faire face aux problèmes liés à la flambée des prix, comme le renouvellement annuel des marchés avec une révision trimestrielle des prix
- Amélioration de nos cahiers des charges :
- Travail collaboratif avec les agents du réseau pour la fourniture de pièces pour l'innovation (-> nouvelles gammes de pièces) et pour réaliser un meilleur recensement des besoins
- Redéfinition de notre « façon » d'acheter/ redéfinition des prestations demandées pour réduire les coûts (ex : refonte des tournées de refus de dégrillage)
- Amélioration du recensement des besoins : plus précis
- Recensement de la consommation réelle du marché précédent pour l'estimation des prix du nouveau marché à relancer
- Travailler sur la rédaction de DCE conformes à nos obligations en matière de développement durable
- Travailler avec des ESAT
- Travailler sur une Charte des achats

2. POURSUITE DES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS

Entre 2018 et 2021, les schémas d'eau et d'assainissement ont été présentés à l'ensemble des élus en Commissions Territoriales afin d'en extraire une hiérarchisation des opérations à réaliser à l'échelle des Communes, des CT et ensuite du périmètre de Réseau31. Il en résulte des projets de PPI. Toutefois, l'équilibre du fonctionnement mais surtout le résultat des appels d'offres modifie les sommes initialement prévues pour chaque opération. Certaines ont été relancées, d'autres accusent une forte augmentation qui en moyenne représente + 12% sur l'ensemble des opérations.

En conséquence, des hypothèses sont étudiées pour décaler la fin du PPI et de fait les opérations prévues sur 2025, 2026 pourraient être décalées d'un an ou deux.

Ainsi, la réalisation de ces PPI renvoi à l'équilibre :

- De la section de fonctionnement
- Du coût des opérations ; depuis 2024 évolution des indices des coûts de la construction :
Ce qui entraîne une plus-value des coûts des opérations de 2,33 M€ HT.
- Du coût des emprunts qui viennent charger le fonctionnement

A. Les prospectives financières

Les investissements intégrés dans la prospective sont financés par 30 % de subventions (en moyenne) et 50 à 70 % d'emprunts. La politique de l'emprunt est abordée ci-dessus. Il est à noter que les emprunts sont affectés à chaque opération, il ne s'agit pas d'emprunts globalisés « d'équilibre ». Lorsque les subventions sont supérieures, cela libère des marges de manœuvre pour ajouter de nouvelles opérations. De fait, la prospective est en évolution permanente au gré des décisions et des choix d'investissements. Ce pilotage par la prospective et un plan pluriannuel d'investissement s'inscrit totalement dans une nouvelle gouvernance qui implique les élus des territoires.

Les hypothèses de travail sont basées sur les éléments décrits dans ce document, avec une baisse de 10% des charges générales, une augmentation de l'ordre de 2% des recettes et des emprunts dont les taux ont doublé en 2024.

B. La liste des actions qui verront le jour en 2025

En assainissement

Ce sont près de 14 stations d'épurations qui seront en chantier ou mises en service

CT01	Daux	Extension réseau secteur Reçraiffe (ou route de Toulouse)	Attribution du marché
CT01	Mérenville	Réseaux de collecte et transfert vers la station de Lévignac	Etudes préalables
CT01	Montaignut Sur Seve	Raccordement au réseau de Saint-Paul et du stède	Mise en service
CT02	Castelnau d'Estretelonds	Restructuration réseau et reconstruction du PR	Etudes préalables
CT02	Castelnau d'Estretelonds	Installation panneaux photovoltaïques station d'épuration	Mise en service
CT03	Villanattier	Création d'un système d'assainissement aux Rayquades	Etudes préalables
CT03	Villanattier	Extension de réseau Briquetteirie	Etudes préalables
CT03	Mirepoix Sur Tarn	Extension réseau centre bourg	Mise en service
CT04	Paulhac	Création d'une station d'épuration	Etudes préalables
CT04	Gemil	Création d'une station d'épuration	Mise en service
CT06	Plaizance du Touch	Extension de la station d'épuration	Mise en service
CT06	Plaizance du Touch	Réhabilitation de réseau rue du 11 novembre 1918 (T2)	Mise en service
CT06	Fonsorbes	Renforcement de réseau secteur dit des Capelliers	Mise en service
CT06	Fontenilles	Renforcement de réseau chemin de Starquets	Mise en service
CT06	Saint-Lys	Extension de la station d'épuration	Mise en service
CT07	Le Fousseret	Création d'une station d'épuration	Mise en service
CT07	Béat	Création d'une station d'épuration	Mise en service
CT09	Gragnague	Extension de la station d'épuration	Mise en service
CT09	Mourville-Hauts	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT09	Revel	Extension de la station d'épuration	Mise en service
CT09	Revel	Panneaux photovoltaïques à la station	Mise en service
CT09	Folcarde	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT09	Loubers-Lauragais	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT09	Verfeil	Création station d'épuration et réseau de transfert	Mise en service
CT09	Villefranche de Lauragais	Création d'une aire de dépotage des matières minérales	Mise en service
CT11	Aulterive	Reconstruction et extension de la station d'épuration	Mise en service
CT11	Beauteville	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT11	Cirtegaballe	Création d'un système d'assainissement Fantou	Mise en service
CT11	Calmont	Raccordement réseau Fortanié	Travaux
CT11	Gardouch	Extension de la station d'épuration	Mise en service
CT11	Saint-Léon	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT12	Lavelanet de Comminges	Raccordement au réseau de St Julien sur Garonne	Mise en service
CT12	Rieux Volvestre	Création de réseau bourg évêché	Mise en service
CT14	Salles du Salat	Création d'une nouvelle station d'épuration	Mise en service
CT14	Salles du Salat	Renouvellement réseau rue fontaine salée	Mise en service
CT14	Souleilh	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT14	Saint-Gaudens	Reprise réseau rues pouech et général boyer	Mise en service
CT15	Saint-Béat	Création d'un système d'assainissement	Mise en service
CT15	Gouaux de Larboust	Requalification de la station d'épuration	Mise en service
CT15	Bourg d'Oueil	Création d'un système d'assainissement	Mise en service

En eau potable

Ce sont 8 réservoirs qui seront en construction ou mis en service, 5 captages réhabilités et 3 désinfections créées. En 2025 seront mis en service les 18 km de réseau d'adduction entre Carbone et Lavelanet via Gersac.

CT01	SIEVGHSCC Cadours	Rénovation du réservoir	Etudes préalables
CT01	SIEVGHSCC Lévignac	Remplacement de la conduite d'alimentation du réservoir	Etudes préalables
CT01	Grenade	Réfection réseau AEP rue Pérignon	Etudes préalables
CT01	Grenade	Réfection réseau AEP rue des Pyrénées	Etudes préalables
CT01	Ondes	Remplacement de conduite rue de la Poste	Etudes préalables
CT02	SIEVGHSCC - Fronton	Création d'un réservoir pour le SIEHG et Fronton	Mise en service
CT02	SIEVGHSCC	Renforcement du transport entre la bache de Villeneuve et le réservoir de Vacculiers	Mise en service
CT02	SIEVGHSCC	Réhabilitation du réservoir de Bruquères	Mise en service
CT06	Plaizance du T. La Salvétat	Renforcement du stockage	Mise en service
CT06	Plaizance du Touch	Renforcement rue des mézanges	Mise en service
CT09	CC Terre de Lauragais	Renforcement du réseau HP sud	Mise en service
CT09	CC Terre de Lauragais	Réhabilitation du réservoir de Folcarde	Mise en service
CT09	Revel	Renouvellement de réseau	Mise en service
CT10	CD31 Pechbusque	Panneaux photovoltaïques aux réservoirs	Mise en service
CT10	CD31 Vieille Toulouse	Travaux électriques à PSE	Mise en service
CT10	SICOVAL Rebiqou	Construction du réservoir	Mise en service
CT12	Garonne Salat Arize	GSA1 Réseau d'adduction et construction du réservoir	Mise en service
CT12	Garonne Salat Arize	GSA2 Réseau d'adduction antenne de Lavelanet	Mise en service
CT12	Garonne Salat Arize	GSA3 Réseau d'adduction Coulaçades Salles	Mise en service
CT12	Rieux-Volvestre	Renouvellement réseau Bourg évêché	Mise en service
CT14	Aspet	Renouvellement du réseau d'eau potable Rue Bouéry	Mise en service
CT14	Lestelle de St Martory	Réhabilitation du réservoir du cimetière	Mise en service
CT14	Milhas	Reprise de l'alimentation	Mise en service
CT14	Cheln dessus, Milhas	Protection des captages	Mise en service
CT15	Razacueille	Intéromexion	Mise en service
CT15	Caubous, Mayreigne, Mellès, St Paul d'Oueil	Protection des captages	Mise en service
CT15	St Avertin Gouron, Sode, St Paul d'Oueil	Equipements de désinfection (T1)	Mise en service
CT15	Boutx & Mellès	Pose de compteurs et modifications hydrauliques	Mise en service

En eau brute

En 2025 la sécurisation du barrage de Balerne sera achevée protégeant davantage la vallée du Girou permettant d'augmenter le volume disponible pour le soutien d'étiage

CT09	CD31 Verfeil Teulat	Mise en conformité du barrage de Balerne	Mise en service
CT07	CD31 Bois de la Pierre, Béat, Lherm	Travaux d'étanchéité et de soutènement du Canal de St Martory	Mise en service
CT09	CD31 Revel, Sorèze, Bellegarde, Blan	Renouvellement réseau d'irrigation de la plaine de Revel-Couffinal	Mise en service
CT12	CD31 Cazères	Création d'ouvrages provisoires d'infiltration R'Garonne	Mise en service
CT07	CD31 Béat	Construction d'une centrale hydroélectrique au Bourgaill	Mise en service
CT12	CD31 Le Fousseret	Construction d'une centrale hydroélectrique à Jouanes	Mise en service

Eaux pluviales

CT06	Muretain agglo	Création bassin tampon rue de la Gare à Fonsorbes	Mise en service
CT12	Rieux Volvestre	Reprise de réseau bourg évêché	Mise en service



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
RECETTES									
013 Atténuation de charges	16 000 €	92 213 €	50 471 €	45 702 €	53 644 €	17 860 €	17 860 €	17 860 €	17 860 €
70 Ventes (hors redevances Agence)	20 869 724 €	20 520 824 €	23 808 248 €	23 731 301 €	29 146 632 €	25 948 290 €	29 027 979 €	29 539 859 €	30 064 419 €
74 Subventions	973 536 €	787 425 €	1 440 158 €	1 515 878 €	792 784 €	316 030 €	70 710 €	237 275 €	1 476 932 €
75 Autres produits de gestion courante	2 275 304 €	1 957 807 €	2 368 983 €	2 203 904 €	2 597 675 €	2 356 987 €	2 396 130 €	2 436 060 €	2 475 790 €
76 Produits financiers	293 090 €	157 759 €	157 759 €	157 759 €	157 759 €	157 759 €	157 759 €	157 759 €	157 759 €
77 Produits exceptionnels	1 524 955 €	389 795 €	523 161 €	596 872 €	339 840 €	377 572 €	257 960 €	257 960 €	257 960 €
Total recettes réelles de fonctionnement (f)	25 953 069 €	23 905 733 €	28 439 080 €	28 254 418 €	33 068 053 €	29 174 489 €	31 927 989 €	32 646 764 €	34 451 710 €
Opérations d'ordre entre sections	4 584 030 €	264 025 €	3 616 707 €	8 280 774 €	1 281 541 €	2 759 386 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
TOTAL RECETTES	30 537 099 €	24 169 758 €	32 055 787 €	36 535 192 €	34 349 594 €	31 933 875 €	32 727 989 €	33 446 764 €	35 251 710 €
DEPENSES									
011 Charges à caractère général	6 668 690 €	6 912 709 €	8 351 413 €	8 218 662 €	8 765 930 €	9 227 266 €	9 418 400 €	9 614 130 €	9 814 500 €
012 Charges de personnel	5 228 097 €	5 347 849 €	6 274 203 €	6 245 496 €	6 998 833 €	7 877 892 €	8 200 000 €	8 323 000 €	8 447 850 €
014 Atténuation de recettes (AEAG)	1 743 369 €	1 654 780 €	1 960 698 €	1 951 985 €	1 708 258 €	2 150 305 €	2 371 810 €	2 193 530 €	2 215 470 €
65 Autres charges de gestion courante	317 977 €	681 386 €	2 174 311 €	1 376 415 €	1 530 752 €	2 098 098 €	2 126 620 €	2 155 570 €	2 184 960 €
66 Intérêts de la dette	1 803 952 €	1 796 869 €	1 804 352 €	1 687 530 €	1 862 699 €	2 204 500 €	1 937 980 €	2 200 793 €	2 418 803 €
67 Charges exceptionnelles	862 416 €	424 677 €	333 485 €	719 967 €	648 900 €	864 533 €	869 820 €	875 382 €	880 072 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (d)	16 623 602 €	16 848 270 €	20 898 423 €	20 104 055 €	21 551 393 €	24 422 594 €	24 724 640 €	25 482 405 €	25 961 755 €
Opérations d'ordre entre sections	10 879 833 €	6 531 886 €	3 750 201 €	13 921 243 €	12 940 524 €	9 954 851 €	7 833 007 €	7 461 237 €	8 339 237 €
TOTAL DEPENSES	27 503 435 €	23 380 156 €	24 648 623 €	34 025 298 €	34 491 917 €	34 377 445 €	32 557 647 €	32 943 642 €	34 300 992 €
Epargne brute (r-d)	9 330 007 €	7 087 463 €	7 540 657 €	8 150 363 €	11 552 660 €	4 751 895 €	7 203 349 €	7 164 359 €	8 489 955 €
TOTAL INTERETS DE LA DETTE (I)	1 893 953 €	1 796 869 €	1 804 352 €	1 687 530 €	1 862 699 €	2 204 500 €	1 937 980 €	2 320 793 €	2 418 903 €
Epargne de gestion courante (r-d-I)	11 133 959 €	8 884 332 €	9 345 009 €	9 837 892 €	13 445 359 €	6 956 395 €	9 141 339 €	9 485 152 €	10 908 818 €
TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL (C)	4 611 100 €	3 934 185 €	4 177 044 €	4 377 067 €	4 278 687 €	4 735 966 €	4 366 444 €	4 368 614 €	4 384 716 €
Epargne nette (r-d-C)	4 718 907 €	3 153 279 €	3 363 613 €	3 773 296 €	7 273 973 €	1 593 535 €	2 836 935 €	2 795 745 €	4 105 239 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
10 Dotations - Reserves	10 637 635 €	445 103 €	436 148 €	447 667 €	237 061 €	439 517 €	383 975 €	288 120 €	454 685 €
13 Subventions d'équipements	6 678 959 €	5 247 771 €	3 526 828 €	4 160 121 €	1 392 141 €	3 945 600 €	7 364 887 €	2 500 000 €	2 500 000 €
16 Emprunts	5 973 000 €	- €	2 897 716 €	7 225 816 €	2 633 983 €	9 027 500 €	13 177 609 €	6 000 000 €	6 000 000 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	11 232 €	68 498 €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	5 000 €	- €	- €	- €
Total recettes réelles d'investissement	23 289 594 €	5 692 875 €	6 860 692 €	11 844 836 €	4 331 683 €	13 417 617 €	20 926 472 €	8 788 120 €	8 954 685 €
Virement section d'exploitation	- €	616 €	- €	- €	- €	- €	492 000 €	106 000 €	994 000 €
023 Virement section d'exploitation	- €	50 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	10 573 033 €	6 315 786 €	3 431 663 €	13 892 239 €	12 281 587 €	9 818 049 €	7 200 000 €	7 200 000 €	7 200 000 €
041 Opérations patrimoniales	850 000 €	76 890 €	71 285 €	624 807 €	36 692 €	239 688 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 712 627 €	12 136 167 €	10 363 640 €	26 361 883 €	16 649 962 €	23 465 354 €	28 818 472 €	16 294 120 €	17 348 686 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
10 Dotations - Reserves	6 993 231 €	2 475 €	52 595 €	- €	- €	337 473 €	- €	- €	- €
16 Remboursement capital de la dette	4 611 100 €	3 934 185 €	4 177 044 €	4 377 067 €	4 278 687 €	4 735 966 €	4 366 444 €	4 368 614 €	4 384 716 €
20 Immobilisations incorporelles	637 500 €	255 901 €	289 765 €	333 464 €	2 688 007 €	1 183 174 €	329 740 €	333 040 €	336 380 €
21 Immobilisations corporelles	1 746 000 €	2 745 316 €	3 396 018 €	2 846 612 €	2 245 330 €	5 724 038 €	3 027 021 €	3 027 021 €	3 027 021 €
23 Immobilisations en cours	18 873 903 €	8 402 922 €	9 079 172 €	8 125 145 €	7 910 279 €	21 959 087 €	19 464 329 €	10 000 000 €	10 000 000 €
Total dépenses réelles d'investissement	32 864 734 €	15 310 798 €	16 994 594 €	15 682 287 €	14 704 204 €	33 949 712 €	27 127 504 €	17 728 675 €	17 748 117 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 889 160 €	257 950 €	546 584 €	745 212 €	1 217 000 €	2 060 265 €	2 060 265 €	2 060 265 €	2 060 265 €
041 Opérations patrimoniales	850 000 €	76 890 €	71 285 €	624 807 €	36 692 €	239 688 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 600 894 €	15 645 638 €	17 612 469 €	17 052 306 €	15 955 955 €	36 239 665 €	29 387 769 €	19 988 940 €	20 008 383 €

Travaux :
 - PPI 67,5 Mc (dont 1,34 Mc de trx réhab et extensions)
 - 1,2 Mc de branchements + achat véhicules Gooke

Emprunts :
 - Sur les opérations sup à 50 k
 - 70 % sur le chap 23
 - De 50 % pour les branchements

Hypothèses de travail :
 - Avec les nouveaux adhérents et le PPI
 - Subventions 25%
 - Avec les nouveaux adhérents et le PPI
 - Crédits territoires : 0

Excédent 2023

Excédent 2023

Excédent 2023

